



Cette formation est éligible au CPF
Fiche RNCP : 35832

DEAP AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Combs-la-Ville (77)

Présentation

Le Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture est un diplôme de niveau 4. Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Son objectif est de former des professionnels capables de mener des activités d'éveil, d'éducation et dispenser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de l'enfant.

Public concerné

Tout candidat à la certification répondant aux prérequis.

Prérequis

- ▶ Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation,
- ▶ Avoir satisfait aux épreuves de sélection,
- ▶ L'admission se fera sur examen du dossier et un entretien oral (voir les détails sur la fiche d'inscription).

Durée

- ▶ **770 heures** de formation théorique en présentiel et environ 10 % de distantiel.
- ▶ **770 heures** de stage pratique, soit 22 semaines de 35h.

Dates de formations

- ▶ Du **5 janvier au 11 décembre 2026**.

Lieu

Centre de formation ifac
17 rue Pierre et Marie Curie, 77330 Combs-la-Ville

Dates limites d'inscription

Merci de télécharger, compléter et nous adresser votre dossier d'inscription complet, en version papier au plus tôt.

Les dates butoirs de transmission, d'affichage des résultats et de confirmation d'inscription, seront prochainement fixées par l'ARS.

Tarifs

Frais d'inscription	85 €
Coût de formation parcours complet	7 700 €
Coût de formation parcours partiel	▶ Bloc 1 : 2 587 € ▶ Bloc 2 : 3 511 € ▶ Bloc 3 : 1 201 € ▶ Bloc 4 : 462 € ▶ Bloc 5 : 1 386 €
Parcours individualisé selon référentiel	Nous contacter

Dates d'informations collectives

Renseignez-vous directement auprès de Mme Christelle Toniolo au 01 79 01 00 23 ou par mail à christelle.toniolo@dso.ifac.asso.fr

Sélections

Sur dossier de candidature complété et entretien oral en fonction des attendus.

Objectifs

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture permet d'acquérir les compétences pour prendre en soin l'enfant bien portant, malade ou en situation de handicap en liaison avec une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extrahospitalier.

CONTACT



Christelle TONIOLO
01 79 01 00 23
christelle.toniolo@dso.ifac.asso.fr



ifac-formation.fr

Formation, animation, conseil - Association à but non lucratif
à vocation éducative, sociale et territoriale.

A l'issue de la formation vous serez en capacité :
D'accueillir l'enfant et le guider à son arrivée en structure.

Préparer et donner le repas en fonction de la prescription médicale de l'enfant.

- Réaliser les soins et signaler les modifications de l'état de santé de l'enfant aux puéricultrices, aux parents,
- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne et des règles en collectivités,
- Collaborer avec l'ensemble des intervenants à la réalisation d'un objectif commun,
- Réaliser un suivi d'activité,
- Entretenir les locaux et aménager le lieu de vie, d'accueil des enfants et vérifier la sécurité des équipements.

Contenu de la formation

Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale.

Bloc 2 : Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.

Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques.

Méthodes mobilisées

- Apports théoriques
- Exercices d'application à partir de cas concrets
- Travail en groupe
- Conseil individualisé
- Mise en situation professionnelle

Modalités d'évaluation

L'obtention du diplôme d'auxiliaire de puériculture se valide par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 sur 20 pour chacun des modules composant les 5 blocs de formation. Il n'y a pas de compensation entre les modules (en attente de modification par l'ARS).

L'évaluation est constituée d'épreuves écrites, orales, pratiques et de mises en situation professionnelles.

Bloc 1 : Etude de situation, évaluation des compétences en milieu professionnel.

Bloc 2 : Etude de situation en lien avec les modules 3 & 4. Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5. Evaluation des compétences en milieu professionnel. Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Bloc 3 : Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée. Evaluation des compétences en milieu professionnel.

Bloc 4 : Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel. Evaluation des compétences en milieu professionnel.

Bloc 5 : Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée. Evaluation des compétences en milieu professionnel..

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Notre centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, merci de bien vouloir vous mettre en relation avec notre référent.

Mail : referent.handicapfpc@dso.ifac.asso.fr

